

Préambule

La loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la valorisation des matériaux, modifiée par **la loi du 13 juillet 1992** :

- instaure la responsabilité des communes pour l'élimination des déchets des ménages,
- définit les priorités de gestion des déchets : réduction de la quantité, valorisation puis traitement et stockage,
- stipule qu'à compter du 1^{er} juillet 2002, seuls les déchets ultimes pourraient être admis en décharge,
- prévoit la réalisation de plans départementaux ou régionaux pour l'élimination des déchets,
- crée une taxe sur le stockage des déchets ménagers et assimilés (intégrée depuis 1999 à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

La loi du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, prévoit la délivrance d'autorisations préalables pour l'exploitation d'unités de traitement ou de stockage des déchets.

Le décret « emballages ménagers » du 1^{er} avril 1992 oblige tout conditionneur de produits de consommation à participer à l'élimination des déchets d'emballages issus de ses produits soit par la consigne, soit par une collecte sélective organisée par ses soins, soit par une adhésion à un organisme agréé (Eco-Emballages ou Adelphe).

La circulaire du 28 avril 1998 rappelle la priorité à la valorisation matière : recyclage et compostage. Elle fixe un objectif de collecte en vue d'une valorisation matière de 50 % des déchets dont l'élimination est de la responsabilité des collectivités locales. Elle induit également une révision des plans départementaux et précise la notion des déchets ultimes.

Le Grenelle de l'environnement d'octobre 2007 fait apparaître des mesures prioritaires comme :

- réduire la production de déchets et développer le recyclage,
- assurer la réduction des impacts sur la santé et sur l'environnement de nos modes de gestion des déchets,
- renforcer la sensibilisation et l'information et la place de l'incinération.

Le Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PEDMA) du Département du Nord a été adopté sous la responsabilité de l'Etat le 12 novembre 2001. Sa révision est en cours par le Conseil Général, compétent en la matière.

Le Plan vise à orienter et à coordonner l'ensemble des actions à mener, tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés, en vue d'assurer la réalisation des objectifs de la loi aux horizons 2015 et 2020 (2007 étant l'année de référence pour la révision du Plan).

I Présentation du SIAVED

A Historique

- En 1972, les élus des 82 communes du Valenciennois scindent l'arrondissement en trois zones géographiques pour le traitement des déchets : Saint-Amand, Valenciennes et Denain. Le secteur de Denain englobe alors 31 communes réunies dans un syndicat intercommunal à vocation unique, le **SIRIEOM** (Syndicat intercommunal pour la réalisation d'une installation d'élimination des ordures ménagères).
- En 1977, une usine d'incinération des déchets ménagers est construite au lieu et place de l'ancienne décharge sur le terrain « La Vergris » situé à Douchy les Mines.
- L'usine s'équipe d'une chaîne automatisée de traitement des déchets hospitaliers en 1994. La même année, le **SIRIEOM** se transforme et devient le **SIRDHIM** (Syndicat intercommunal pour le retraitement des déchets hospitaliers, industriels et ménagers de la région de Denain).
- En août 1998, le Syndicat cesse l'incinération des déchets industriels spéciaux.
- En 2000/2001, le **SIRDHIM** réorganise le système de collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) pour 137.000 habitants du Denaisis, du Douaisis et du Cambrésis et met en place parallèlement la collecte sélective des déchets d'emballages ménagers propres et secs.
La Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH) et la Communauté de Communes de l'Est Douaisis (CCED) aujourd'hui CCCO (Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent), adhèrent au **SIRDHIM** et rejoignent ainsi le Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'est Cambrésis (SICTOMECE), aujourd'hui SYCTOMECE. Figurent parmi leurs compétences, **l'élimination et la valorisation des déchets ménagers et assimilés**. Ces trois EPCI confient les compétences « traitement, transport et transfert des déchets » au **SIRDHIM**, qui change de dénomination pour être en adéquation avec sa nouvelle mission.
- Le syndicat devient par arrêté préfectoral en date du 6 mars 2003, le **SIAVED**, Syndicat Inter Arrondissement pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets et a en charge la gestion des opérations de transport, stockage, tri et traitement nécessaires à la récupération des éléments et matériaux réutilisables ou et de l'énergie issus des déchets.
- En 2004/2005, le **SIAVED** transforme son usine d'incinération en un centre de valorisation énergétique pour un montant de 33 millions d'euros.
- En 2008, le syndicat rénove la chaîne des déchets hospitaliers.
- En 2010, le syndicat regroupe 280.000 habitants sur 100 communes, suite à la fusion de la Communauté du Caudrésis et du pays de Matisse et de deux communes qui ont adhéré au SYCTOMECE.

B Composition du SIAVED



Le SIAVED regroupe trois collectivités :

- la Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent (en vert sur la carte précédente),
- le Syndicat de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Est-Cambrésis (en jaune orangé sur la carte précédente)
- la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (en bleu sur la carte précédente).

Les collectes demeurent de la compétence des trois collectivités adhérentes qui ont transféré la compétence « traitement des déchets ménagers assimilés » et la gestion globale des déchèteries au SIAVED.

La notion de traitement comprend :

- ❖ Le traitement des OMR (Ordures ménagères résiduelles) :
 - L'incinération : valorisation électrique et thermique,
 - traitement des REFIOM (Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères) et des mâchefers
- ❖ La mise en ISDND (Installation de stockage des déchets non dangereux)
- ❖ Le traitement des matériaux issus de la collecte sélective ou « propres et secs »
- ❖ Le traitement des encombrants
- ❖ Le traitement des déchets verts collectés au porte à porte
- ❖ Le tri, le transport et le traitement des déchets ménagers issus des déchèteries

Et depuis fin 2010, le SIAVED est porteur du programme local de prévention des déchets BOREAL

C Identité du SIAVED

Le fonctionnement administratif

Le SIAVED est administré par un comité syndical composé d'élus représentant les collectivités adhérentes. Leur nombre dépend de la population de chaque groupement à raison d'un élu par tranche de 7.000 habitants. La durée de leur mandat est identique à celle du mandat d'un conseiller municipal.

Le Comité Syndical se compose de 84 membres : 42 titulaires et autant de suppléants dont la répartition s'effectue comme suit :

- 22 titulaires et 22 suppléants pour la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut (CAPH)
- 11 titulaires et 11 suppléants pour la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO)
- 9 titulaires et 9 suppléants pour le SYndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Est Cambrésis (SYCTOMECE)

Le bureau est composé de 10 membres élus par les délégués des trois collectivités adhérentes :

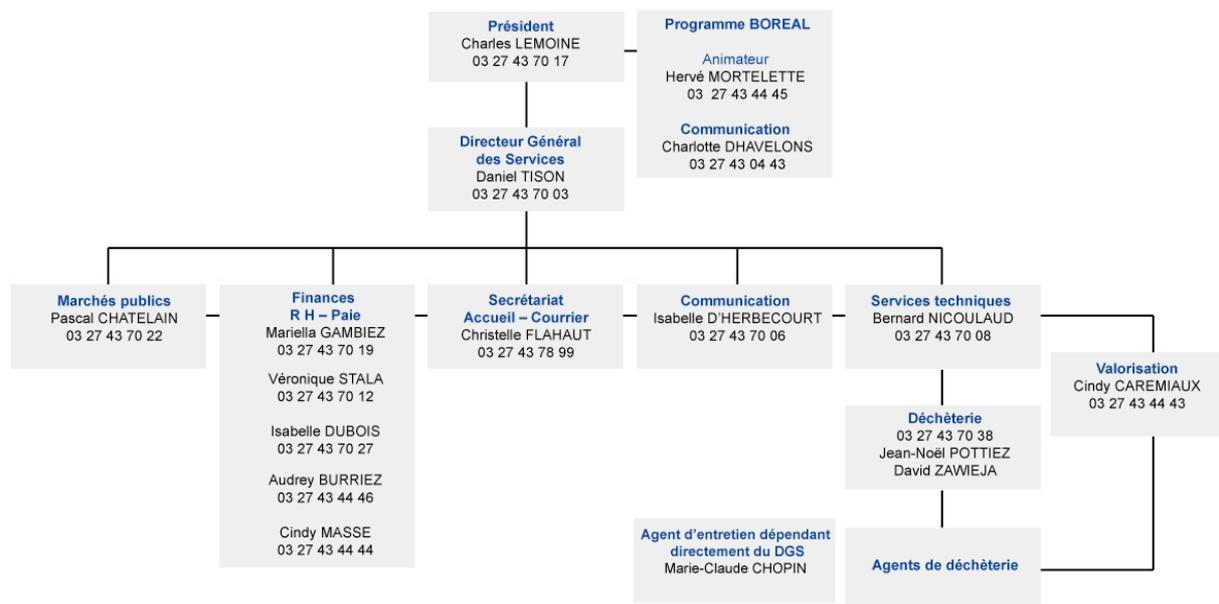
- un président : Charles LEMOINE
- neuf vice-présidents dont les attributions sont réparties comme suit :
 - ❖ **déchèteries** : Léopold Rémy (CCO), Bruno Leclercq (SYCTOMECE) et Michel Lefèbre (CAPH),
 - ❖ **finances** : Bernard Caron (CAPH), Gérard Devaux (SYCTOMECE) et Philippe Gilles (CCCO),
 - ❖ **tri sélectif, déchets verts et encombrants** : Jacques Dubois (CAPH),
 - ❖ **information, communication et prospective** : Michel Loubert (CCCO),
 - ❖ **traitement des déchets hospitaliers** : Serge Siméon (SYCTOMECE)
 - ❖ **centre de valorisation énergétique** : René Dubus (CAPH).

Parallèlement, cinq commissions thématiques réfléchissent en amont sur les dossiers du SIAVED.

Les moyens humains

Au 31 décembre 2010, le SIAVED comptait 26 agents.

Le service « administration générale » composé de 9 personnes (dont 2 agents à « temps partiel »), a en charge la gestion administrative du Syndicat : le suivi administratif des marchés publics, les affaires juridiques, la réalisation des actes administratifs et des documents de travail des élus, la comptabilité, la paie, la gestion des ressources humaines et la communication. Le service technique composé de 15 personnes a en charge la gestion technique du CVE et des déchèteries. Deux agents ont été embauchés fin 2010 pour la mise en place du programme local de prévention des déchets : un animateur et une chargée de communication.



Les outils

Le SIAVED est propriétaire de :

- un centre de valorisation énergétique, situé sur le territoire de Douchy les Mines,
- 13 déchèteries réparties sur l'ensemble des 100 communes adhérentes,
- Une déchèterie mise à sa disposition sur le secteur amandinois.

Le SIAVED fait gérer sous contrat une partie de ses déchets dans :

- trois centres de tri des déchets propres et secs ou PMC (papiers, métaux, cartons) (Anzin, Lourches et Saint-Amand-les-Eaux),
- deux centres de tri d'encombrants (Noyelles-Godault et Saint-Amand-les-Eaux),
- deux plateformes de compostage des déchets verts (Lourches et Naves),
- deux centres d'enfouissement de déchets ultimes (Curgies et Lewarde),
- une déchèterie mise à sa disposition sur le secteur de l'Amandinois.

D Les évènements marquants de l'année

* Ayant trait au syndicat

Les appels d'offres

- La mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une déchèterie à Mortagne du Nord a été confiée à la société ATC59 domiciliée à NOYELLES SUR SELLE(59282)
- En cas de délestage, le traitement par incinération des déchets ménagers du SIAVED a été confié à ECOVALOR 59880 SAINT SAULVE
- En cas de délestage, le traitement par enfouissement des déchets ménagers du SIAVED a été accordé à SITA NORD 59300 VALENCIENNES
- Le transport des produits collectés et la gestion du haut de quai de la déchèterie du Cateau-Cambrésis ont été attribués à SITA NORD 59300 VALENCIENNES
- Le transport et le traitement des REFIOM produits au CVE de Douchy les Mines ont été confiés à la société KALI UND SALZ, basée en Allemagne
- La rénovation de la déchèterie de Neuville-sur-Escaut a été entreprise par CERGNUL CONSTRUCTION SOMAIN (bâtiment) et EIFFAGE 59220 DENAIN (quai et VRD)

* Ayant trait au CVE

La révision majeure du Groupe Turbo Alternateur (GTA) : il s'agit d'une obligation contractuelle sous peine de perte de garanties.

* Ayant trait à l'environnement

- La réalisation du Bilan Carbone® par la société Per4mances de Valenciennes
- La pérennisation du SIAVED Infos
- Le SIAVED est porteur du programme local de prévention des déchets BOREAL pour 13 intercommunalités :
 - Communauté d'agglomération de Cambrai
 - Communauté d'agglomération de La Porte du Hainaut
 - Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole
 - Communauté de communes rurales de la Vallée de la Scarpe
 - Communauté de communes Cœur d'Ostrevent
 - Communauté de communes de l'Ouest Cambrésis
 - Communauté de communes Sensescaut
 - Communauté de communes du pays solesmois
 - Communauté de communes du Caudrésis et du Catésis
 - Communauté de communes Haute Sambre Bois l'Evêque
 - Communauté de communes Espace sud Cambrésis
 - Communauté de communes de la vallée de Vinchy
 - Communauté de communes de la Vacquerie

La signature entre l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et le SIAVED a eu lieu en décembre 2010

II TRAITEMENT DES DECHETS

A Déchèteries

Dans chaque déchèterie, les habitants sont guidés par un agent de déchèterie qui leur indique les bonnes pratiques du tri. Chaque benne, une fois remplie, est dirigée vers la filière de valorisation adéquate.



Ces implantations réparties sur l'ensemble du territoire répondent à plusieurs objectifs :

- répondre aux besoins quotidiens du public,
- supprimer les dépôts sauvages,
- favoriser le recyclage et la valorisation,
- respecter le plan départemental d'élimination des déchets ménagers.

Les déchèteries du SIAVED sont ouvertes gratuitement et indistinctement aux habitants du territoire du SIAVED ainsi qu'aux communes d'autres collectivités voisines ayant signé une convention (Awoingt, Cauroir, Iwuy, Rieux-en-Cambrésis, Séranvillers, Forenville, Villers-en-Cauchies-Wambaix). Le gardiennage des déchèteries de la zone nord (Douchy-les-Mines, Erre, Neuville-sur-Escaut, Aniche, Rieulay, Saint-Aubert) est confié à la société Recydem, située à Louches.

Les déchèteries de la zone sud (Béthencourt, Maretz, Beauvois, Caudry, Cattenières et Walincourt-Selvigny) sont exploitées en régie. Par contre, pour celle de Le Cateau Cambrésis, la gestion du personnel et celle du haut de quai ont été confiées à la société SITA.

CONDITIONS D OUVERTURE AUX COMMERCANTS ET ARTISANS

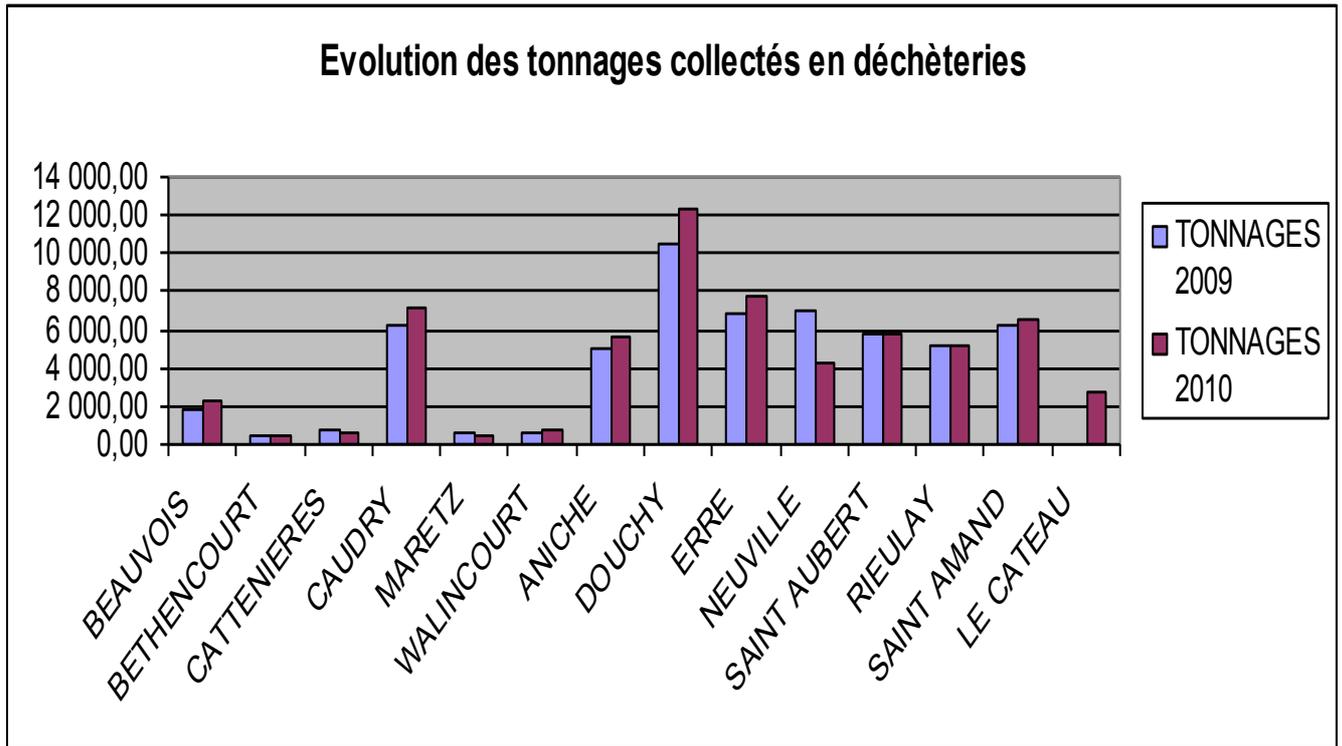
Les artisans et commerçants peuvent s'y rendre sous conditions particulières tarifaires :

Déchets concernés	Tarifs
Gravats sans amiante	25 € TTC/m ³ (facturation minimum 1m ³)
Déchets tout venant	25 € TTC/m ³ (facturation minimum 1m ³)
Déchets verts	25 € TTC/m ³ (facturation minimum 1m ³)
Déchets ménagers spéciaux	Facturation par tranche de 10 kg soit 15 € minimum

Recettes artisans par déchèterie

		2010		2009	
C.C.O.	Aniche	3180	7700	2075	3925
	Erre	1950		1075	
	Rieulay	2570		775	
C.A.P.H.	Douchy	3065	4980	3200	3425
	Neuville	1915		225	
SYCTOMEC	Beauvois	3440	12245	1596	8605
	Caudry	8080		6397	
	Walincourt	725		611,5	
	Saint Aubert	5500		5275	
		30425			21230

La population du syndicat est en 2010 de 279.157 habitants. Le ratio collecté par an et par habitant représente **221,90 kg/an** contre 217,24 kg/an en 2009.



La baisse des tonnages pour la déchèterie de Neuville sur Escaut s'explique par le fait que celle-ci a été fermée au public du 6 avril au 30 juin 2010 pour cause de rénovation.

Quant aux variations moins importantes sur les déchèteries de Marez et Cattenières, elles peuvent s'expliquer par le fait que les habitants ont préféré se rendre dans les déchèteries plus grandes de ce secteur, dont les amplitudes horaires sont plus importantes.

Tonnages collectés en déchèterie en 2010

	TONNAGE 2010	TONNAGE 2009	Variation 2009/2010	D3E 2010 non inclus	D3E 2009 non inclus
ANICHE	5 690,14	5000	13,83%	42,60	52,88
DOUCHY	12 406,70	10535	17,70%	169,82	140,50
ERRE	7 696,53	6777	13,58%	85,04	85,51
NEUVILLE	4 280,06	6985	- 38,73%	50,72	51,27
RIEULAY	5 113,08	5240	- 2,43%	66,08	50,83
ST AUBERT	5 743,23	5759	-0,28%	91,33	59,20
ST AMAND	6 564,23	6241	5,19%	152,77	NC
LE CATEAU	2 742,03			50 (estimation)	
BEAUVOIS	2 221,14	1850	20,05%	36,79	55,84
BETHENCOURT	467,90	436	7,37%	9,29	
CATTENIERES	665,50	708	-6,06%	13,16	
CAUDRY	7 130,24	6227	14,51%	102,75	114,47
MARETZ	528,91	550	-3,90%	16,51	
WALINCOURT	694,61	665	4,46%	14,77	
TOTAL	61 944,30	56 971			

Tonnages collectés en 2010 par matériaux *

**(s'ajoutent les 187,27 tonnes provenant de la déchèterie de Saint Amand les Eaux et concernant des déchets dont les tonnages ne sont pas repris pour les autres déchèteries)*

	Zone sud	Zone nord	total
Amiante	166,92	825,99	992,91
Bois	1.169,55	4109,75	5.279,30
Cartons	471,06	1042,68	1.513,74
Déchets verts	3.802,07	10.367,36	14.169,43
Emballages souillés	2,14	109,44	111,58
DMS	51,42	229,02	280,44
Encombrants	2.979,36	9.816,09	12795, 45
Ferraille	270,94	989,95	1.260,89
Gravats	5.536,87	19.710,06	25246,93
plastiques		106.36	106,36
TOTAL	14.450,33	47.306,69	61.757.02

COUTS

Coût total* des déchèteries en 2010

* On entend ici par coût total : les coûts de transport, traitement, emprunt et frais de personnel.

Globalement, les nouveaux marchés de transport et de traitement sur les zones nord et zone sud ont fait baissé les coûts, parallèlement, la reprise du personnel sur la zone sud, qui était en contrat aidé, et aujourd'hui en CDI a induit des coûts de personnel supplémentaires.

	Tonnage annuel	Coût total 2010	Coût total 2009 TTC	Variation 2009/2010	Coût/tonne 2010	Coût/ tonne 2009
Béthencourt	467,90	53.547,99	38.612,8	38,68%	114,44	88,61
Le Cateau	2.742,03	301.333,66	296.380	1,67%	109,89	104,98
Maretz	528,91	56.011,92	44.566,26	25,68%	105,9	80,97
Walincourt	694,61	65.413,85	45.905	42,50%	94,17	69,04
Cattenières	665,50	59.346,80	48.223,66	23,07%	89,18	68,07
Beauvois	2.221,14	184.446,87	149.036,28	23,76%	83,04	80,55
Rieulay	5.113,08	423.712,75	449.189,01	-5,67%	82,87	83,24
Aniche	5.690,14	446.515,53	427.733	4,39%	78,47	85,57
Saint-Amand	6.564,23	505.380,55	546.178,85	-7,47%	76,99	87,52
Saint-Aubert	5.743,23	432.152,73	438.168,80	-1,37%	75,25	77,68
Neuville/Escaut	4.280,06	304.105,37	437.321,30	-30,46%	71,05	62,61
Caudry	7.130,24	481.452,64	392.554	22,65%	67,52	63,04
Erre	7.696,53	502.633,03	459.402,99	9,41%	65,31	67,79
Douchy	12.406,70	698.955,42	669.713,73	4,37%	56,37	63,57
	61.944,30	4.515.009,11	4.442.985,68	1,62%		

Nombre de déchèteries	Zone nord (6+1)	Erre, Neuville-sur-Escaut, Douchy les Mines, Saint-Aubert, Rieulay, Aniche <i>et une mise à disposition de la déchèterie Malaquin à Saint-Amand les Eaux</i>	
	Zone sud 7	Cattenières, Walincourt-Selvigny, Beauvois en Cambrésis, Caudry, Béthencourt, Marez et Le Cateau-Cambrésis	
Ratio par kg, par an et par habitant		221,9	
Mode d'exploitation	Zone nord	Prestation de service	
	Zone sud	régie	
Jours d'ouverture		7 jours sur 7 sauf pour Cattenières, Walincourt, Marez, Béthencourt et Le Cateau-Cambrésis	
Accueil des Déchets dangereux des ménages		Oui sauf déchèterie de Béthencourt	
Accès professionnel		Oui sous conditions tarifaires	
Flux de déchets acceptés	Centre de traitement		Filières
Gravats	valorisation matière	RECYDEM	Travaux publics
Ferraille	valorisation matière	RECYDEM	Acieries
Papiers/Cartons	valorisation matière	RECYDEM	Industrie papetière
Bois	valorisation matière ou énergétique	NORVALO/ RECYDEM	Combustible ou bois aggloméré
Encombrants	Recyclage / valorisation	RECYDEM	Cf. autres déchets
Déchets verts	compostage	TERRALYS	compost
Déchets ménagers spéciaux	Traitement/ valorisation matière	SANINORD	Centres de traitement agréés
Emballages souillés	traitement	RECYDEM	Centres de traitement agréés
Amiante	Mise en CET	RECYDEM	
DEEE	recyclage	ENVIE2E (pour le compte d'Eco-systèmes)	Remis en état et réutilisés ou transformés en matières premières ou énergie

B Encombrants issus de la collecte en porte à porte

Les collectivités adhérentes gèrent la collecte au « porte à porte » pour les déchets encombrants.

Certains encombrants ne sont pas acceptés lors de la collecte au porte à porte, il s'agit principalement des pots de peinture, des toles et tuyaux en amiante, des pneus et des déchets d'équipement électronique électrique appelés aussi D3E.

Ces déchets peuvent être par contre amenés en déchèterie.

Le traitement des encombrants est effectué soit :

- à Saint Amand les Eaux par la société MALAQUIN,
- à Noyelles Godault par la société SITA,
- dans l'installation de stockage des déchets non dangereux à Lewarde.

Sur site, les encombrants sont triés et valorisés à hauteur de 35%.

	Tonnage annuel collecté	Montant annuel (TTC)
Encombrants en porte à porte <i>Le coût de la collecte est supporté par les collectivités adhérentes</i>	9.300 tonnes	786.900 €

C Déchets verts issus de la collecte en porte à porte

Les collectivités adhérentes gèrent la collecte des déchets verts en porte à porte.

Les déchets verts sont envoyés vers la plateforme de compostage de Recydem à Louches. Les tontes de pelouse sont mélangées avec du structurant (copeaux de bois par exemple) et les branchages sont broyés. Le broyat est ensuite stocké pendant plusieurs semaines sur une dalle pour y être ventilé.

Les déchets verts sont ensuite placés sur une dalle de maturation pendant huit semaines. Les déchets maturés passent finalement par un crible et les refus retournent dans le broyeur avec les nouveaux déchets verts arrivés.

Le compost sert ensuite d'amendement organique à l'agriculture et est conforme aux normes NFU 44051.

Tonnages des déchets verts collectés en porte en porte

	Tonnages	Coût
Déchets verts collectés au porte à porte <i>Le coût de la collecte est supporté par les collectivités adhérentes</i>	8.300	273.458 €

La CAPH met à disposition 8 « espaces déchets verts » sur l'ensemble de son territoire.

Localisation des « Points collecte des déchets verts » de la CAPH	
Denain Escautpont Haulchin-Thiant Haveluy La Sentinelle Mortagne du Nord Trith saint Léger Wallers	Rue Berthelot (quartier de la Bellevue) Zone d'Activités du Bruilles Ancienne société ETERNIT Parking du stade Parking du cimetière Services Techniques Rue Pierre Curie Rue Michel Rondet

D Tri, conditionnement des emballages et papiers collectés en porte à porte

Les collectivités adhérentes (CAPH, SYCTOMEC et CCCO), organisent la collecte sélective des déchets ménagers propres et secs appelée plus communément collecte sélective : les flaconnages et autres bouteilles en plastique, les journaux, les magazines, le verre, les emballages en acier et en aluminium, les cartons et les cartonnettes.

Une fois collectés, les emballages issus de la collecte sélective rejoignent les centres de tri de Louches, Anzin ou et de Saint-Amand-les-Eaux, où ils sont triés, mis en balles et stockés avant de rejoindre les filières de recyclage.

Les matériaux triés sont revendus à différents repreneurs par les collectivités adhérentes et chaque tonne valorisée bénéficie de plus d'un soutien versé par Eco-Emballages.

	Traitement	Tonnages annuels collectés	Montant annuel	Coût moyen à la tonne
Propres et secs	tri et valorisation	31.900* t	3.418.000 €	
	dont refus de tri (enfouissement et incinération)	2.865 t	158.000 €	
			3.576.000 €	137 €

* dont 5476 tonnes de verre transportées directement vers les sociétés de retraitement à Wingles et à Reims.

Destination des matériaux triés

Le SIAVED réalise l'appel d'offres de reprise des matériaux triés pour les trois collectivités adhérentes, puis ces dernières signent individuellement avec les différents repreneurs. Elles bénéficient ensuite du soutien à la tonne triée en contrepartie du recyclage effectif de ces déchets.

Matériaux	Quantités expédiées en 2010	Filières	Ratio par hab.
Acier	840	VEOLIA	3,01
Aluminium	40	CORNEC	0,14
Flaconnages plastiques	1830	NORDPALPLAST	6,56
Cartons	790	DEROO	2,83
Gros de magasins	1970	RECYDEM	7,06
Verre*	13970	BSN	50,04
Journaux revues magazines (JRM)	7800	UPM	27,94
Emballages pour liquide alimentaire (ELA)	250	DEROO	0,90
Tonnages valorisés	29240		

E Traitement des déchets ménagers

- En ISDND

Une partie des déchets ménagers sont traités dans l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND), située à Lewarde, où ils sont déversés dans des alvéoles étanches puis recouverts.

Les déchets indésirables de la collecte sélective et la part non valorisable résultant du tri des encombrants sont acheminés en direction de Lewarde ou de Curgies pour y être enfouis.

	Tonnages	Coûts TTC
Mise en ISDND (OM Cœur d'Ostrevent)	4.218	312.490
Mise en ISDND suite arrêt de four ou régulation du CVE (OM)	3.816	299.319
Mise en ISDND (refus de tri de la collecte sélective)	1.668	128.622
Total enfouissement	9.702	740.431

- Au CVE de Douchy

	Tonnages 2010	Tonnages 2009
Ordures ménagères résiduelles	81.329	80,376
Déchets ménagers banals	3.760	5.474
Déchets hospitaliers	5.957	5.533
Total	91.046	91.383

- Au CVE d'ECOVALOR (saint-Saulve)

	Tonnages	Coûts TTC
Incineration Ecovalor (OM Escautpont/Inchy/Beaumont)	1.737	120.148

III FONCTIONNEMENT DU CVE

**Certaines données ont été fournies par le bureau d'études CAPECOS*

Implantée sur une ancienne décharge au lieu dit « La Vergris », l'usine d'incinération des ordures ménagères de Douchy les Mines, dont la première mise en service date d'octobre 1977, a été transformée en un centre de valorisation énergétique en 2005.

Son exploitation est assurée depuis l'année 2000 par la société PROCYRDHIM (TIRU), qui emploie 25 personnes sur le site.

A Le centre de valorisation énergétique

Les caractéristiques du CVE de DOUCHY LES MINES :

		Caractéristiques techniques
Fours Martin à grille	2	Capacité horaire : 5,5t/four Puissance thermique : 12,5 mW/four
Chaudières	2	Constructeur : Leroux et Lotz
Groupe turbo alternateur	1	Constructeur : Alstom Puissance électrique : 6MW
Valorisation	Electrique Matière	40 GWh REFIOM et mâchefers

Le bilan d'exploitation 2010 pour le CVE de Douchy les Mines est le suivant :

	Tonnages 2010	Tonnages 2009
Déchets ménagers	81.329	80.376
Déchets ménagers banals/ Déchets indésirables de la collecte sélective	3.760	5.475
Déchets hospitaliers	5.957	5.533
Total	91.046	91.384

Les coûts et tonnages du CVE

		tonnage 2010	coût HT 2010	tonnage 2009	coût HT 2009
partie fixe			1 970 055,00		2 003 886,00
partie variable	déchets ménagers	81 329	1 396 622,00	80 376	1 318 580,00
	déchets ménagers banals et déchets indésirables de la collecte sélective	3 760	71 261,00	5 475	99 511,00

	déchets hospitaliers	5 957	363 727,00	5 533	329 518,00
	bicarbonate		332 588,00		321 430,00
	sous-total marché d'exploitation CVE	91 046	4 134 253,00	91 384	4 072 925,00
	refiom (tonnage produit par l'incinération)	3 039	552 271,00	3 014	555 273,00
	COÛT D'EXPLOITATION GENERAL (hors investissement)		4 686 524,00		4 628 198,00

Avec **91.046 tonnes**, les tonnages des déchets incinérés sont, pour la cinquième année consécutive, au dessus de la capacité autorisée de 88.000 tonnes (dépassement faisant l'objet d'une tolérance administrative).

La capacité reste à un bon niveau malgré les baisses de charges et les délestages imposés par la révision majeure du GTA (seulement 3.483 tonnes en juin contre les 7.000 tonnes habituelles). Les apports de **déchets hospitaliers** demeurent stables, autour de 496 tonnes par mois. Les tonnages de **déchets ménagers** ont augmenté tout comme les déchets hospitaliers qui sont revenus à leur niveau de 2008, cependant la baisse des tonnages des **DMB/DICS** se poursuit (- 31,3%)

Les arrêts

Le nombre et la durée des arrêts sur incident restent faibles. La grande majorité des arrêts sur incidents a une durée très courte et est sans impact sur les tonnages traités (53% ont une durée inférieure à 3 heures, 81,3% une durée inférieure à 24h et 87,5% une durée inférieure à 48h). Aucun incident majeur n'a été constaté.

77% des temps d'arrêts sont des arrêts programmés.

Les principaux arrêts sur « incidents sont les suivants :

Durée d'arrêt			
ARRETS SUR INCIDENTS	IMPACT	% des arrêts sur incident de la ligne	% du total des arrêts de la ligne
déclenchement sur seuil de sécurité	Arrêt GTA	85%	13.9%
accrochage dans le four	Arrêt ligne 1	41.5%	8.9%
	Arrêt ligne 2	29.41%	9.86%
fuite chaudière	Arrêt ligne 2	40.3%	13.5%
casse barreaux suite à explosion	Arrêt ligne 1	27.3%	5.8%
manque OM	Arrêt ligne 2	26.7%	9.0%
intervention GTA	Arrêt ligne 1	13.8%	3.0%
ARRETS PROGRAMMES	IMPACT	% des arrêts programmés de la ligne	% du total des arrêts de la ligne
Révision Majeure	Arrêt GTA	100%	83%
Arrêt techniques (réfection réfractaires fours/chaudières, travaux sur grille...)	Arrêt ligne 1	100%	79%
	Arrêt ligne 2	100%	66%

	Ligne 1	Ligne 2
Heures de fonctionnement	8.154	7.895

Disponibilités	93%	90%
Nombre d'arrêts :	15	10
○ incident *	14	8
○ programmé **	1	2

Après les 16.481 heures de 2009, le temps global d'incinération de 2010 soit 16.048 heures est le second plus important depuis la mise en service de l'installation.

B La valorisation énergétique

La production de vapeur est stable : 222.886 tonnes soit +0,72% par rapport à 2009.

Du fait de la révision majeure du GTA, la production énergétique n'a été que de 36.789 MWh soit - 9,31% par rapport à 2009. 84,8% de cette énergie est exportée vers le réseau EDF et le reste consommé par l'usine et le SIAVED.

Le rendement de la récupération énergétique a légèrement augmenté malgré la révision du Groupe turbo alternateur. L'explication est simple : la révision a été effectuée pendant la période estivale, période durant laquelle les conditions thermiques extérieures sont telles que les aérocondenseurs ne parviennent pas à créer un « vide absolu » suffisant.

Du fait de la révision majeure su GTA, les rendements annuels de la valorisation énergétique sont relativement faibles. Cependant, en dehors des mois impactés par la révision majeure, les rendements sont bons (182kWh produit/t vapeur contre 189 en 2009 et 445kWh produit/t incinérée contre 440 en 2009).

C Le suivi des consommations

- La consommation électrique a augmenté (+ 1,98%), la moyenne 2010 est de 67,78 kWh/T contre 66,23 kWh/T en 2009,
- la consommation de gaz a fortement baissé - 21 % : la moyenne est de 0,127m³/T. Cette baisse est due en partie à l'absence d'importants travaux de réfractaires et à la légère baisse du nombre d'arrêts (donc pas de maintien en température)
- La consommation en eau de ville a été fortement réduite -22,6%, alors que la consommation d'eau de forage a augmenté +10,4% (toutes les installations ont été vidées pour la révision du groupe turbo alternateur).
- La consommation de charbon actif a été réduite (-26,2%) et est revenue à un niveau normal (après une hausse de + 29,6% en 2009)
- La consommation moyenne annuelle d'ammoniaque a encore baissé (-9,34%).
- La consommation de bicarbonate de sodium a encore été réduite (-9,3%)
- La hausse de consommation d'eau déminéralisée, introduite dans le circuit vapeur, a augmenté à cause des différentes interventions sur la chaîne de production et de traitement de l'eau et des travaux de vidange des chaudières.

D La production des résidus et rejets

La production de mâchefers a légèrement baissé (-3,79%). Ces résidus minéraux sont issus de l'incinération des déchets ménagers et sont classés dans la catégorie des Déchets industriels spéciaux (DIS),

Les mâchefers produits au CVE de Douchy les Mines sont traités sur la plateforme de la société de Lourches et sont utilisés en sous-couche de chaussée.

Depuis juin 2009, les ferrailles ne sont plus séparées des mâchefers à la sortie de l'installation mais sur le site du prestataire qui assure leur enlèvement. Les ferrailles récupérées sont toujours valorisées.

- Les REFIOM

La production de REFIOM a légèrement augmenté (+1,54%), soit 3.039 tonnes. La moyenne annuelle a également augmenté mais reste à un bon niveau :

- Les rejets atmosphériques

Les valeurs constatées restent largement en dessous des limites. Pour les deux lignes, les temps cumulés de dépassement sont inférieurs aux 60 heures réglementaires.

- Surveillance de l'impact environnemental

Le suivi des retombées et des rejets atmosphériques dans l'air ambiant est assuré par ATMO Nord-Pas de Calais qui réalise deux campagnes de mesures chaque année au moyen d'une station mobile sur Douchy les Mines et en complétant la station fixe de Denain.

Cette année, les campagnes ont eu lieu du 19 avril au 23 mai 2010 et du 25 octobre au 21 novembre 2010.

Sur les quatre dernières années, ATMO n'a pas mis en évidence d'impact singulier du CVE sur son environnement.

Conformément au programme de surveillance, les services vétérinaires départementaux réalisent des prélèvements et analyses dans les œufs et le lait d'exploitations proches. Comme pour les années précédentes, celles de cette année n'ont pas amené de remarques particulières, tout comme les analyses et prélèvements effectués dans le sol.

E Travaux réalisés par PROCYRDHIM dans le cadre du GER

L'exploitant a engagé cette année pour l'entretien de l'usine, 294.219,16 € contre 255.312 € en 2009 (soit + 15,24%). Cette hausse est essentiellement due à la révision majeure du Groupe Turbo alternateur, aussi, les dépenses de GER ont fortement augmenté et sont très supérieures à celles des années précédentes. Cette hausse importante trouve son origine dans :

- la révision majeure du GTA (621.905€ de plus par rapport à une année dite « normale »)
- la modification de la chaîne des déchets hospitaliers pour pouvoir accueillir tous les types de bacs (133.815 €)
- la sécurisation du poteau de hall de fosse : 54.997€.

F Principales recettes

Déchets hospitaliers	1.838.256 HT
Vente d'électricité à EDF	1.668.455 HT
Apport d'OMR par le SYMEVAD	235.312 HT
Apport d'OMR par la société Malaquin	221.318 HT
Indésirables de la collecte sélective	192.029 HT

IV SYNTHÈSE : TRAITEMENT DES DÉCHETS TRAITÉS PAR LE SIAVED

Ensemble des tonnages traités

	Tonnages 2010	Page du rapport
déchèteries	61944	13
déchets verts en porte à porte	8283	20
collecte sélective	31900	21
CVE de Douchy les Mines	91046	23
Encombrants en porte à porte	9300	19
Incinération ECOVALOR	1737	
TOTAL	204210	

Ensemble des tonnages collectés pour les adhérents du SIAVED

	Tonnages 2 010	Ratio 2 010	Tonnages 2 009	Ratio 2 009	Page du rapport
déchèteries	61 944	222	56 972	213	13
déchets verts en porte à porte	8 283	30	9 150	34	20
collecte sélective	31900	114	30 257	113	21
OMR	85450	306	81 473	304	23
Encombrants en porte à porte	9 300	33	10 859	41	19
TOTAL	196877	705	188 711	705	

V PROGRAMME LOCAL BOREAL HAINAUT OSTREVENT CAMBRESIS

Afin de se conformer au Grenelle I du 3 août 2009 et au Grenelle II du 12 juillet 2010, le SIAVED a mis en place avec treize autres intercommunalités* un programme local de prévention des déchets appelé Programme Boréal Hainaut Ostrevent-Cambrésis.

Dans un premier temps, le Programme Boréal Hainaut Ostrevent Cambrésis, s'est constitué une équipe d'animation, dont deux membres ont été recrutés en 2010 puis s'est attelé à la recherche d'un logo (ci-dessus). Aujourd'hui, il se compose également de onze comités de concertation, ouverts à tous, force de proposition sur les actions à mener :

1. le compostage à domicile et collectif,
2. le gaspillage alimentaire,
3. le réemploi,
4. le changement des comportements d'achat,
5. l'éco-conception et les comportements d'achat des entreprises,
6. l'exemplarité des établissements publics,
7. la prévention des déchets spéciaux,
8. la tarification incitative,
9. la consigne du verre,
10. la méthanisation
11. l'emploi et la prévention des déchets

Un diagnostic sera effectué la première année : le programme va réaliser un état des lieux des handicaps et atouts du territoire et dressera également l'inventaire des actions existantes et des acteurs de la prévention. Dans un deuxième temps, l'équipe du programme mobilisera les acteurs économiques, sociaux, institutionnels et éducatifs lors des comités de concertation afin de co-construire des actions de prévention pertinentes à l'échelle de leur territoire. Dans un troisième temps, l'équipe estimera leur faisabilité et fixera les objectifs à atteindre pour les années suivantes afin de mettre en place les indicateurs de suivi.

* Les Treize intercommunalités sont : la Communauté d'agglomération de Cambrai, la Communauté d'agglomération de La Porte du Hainaut, la Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole, la Communauté de communes rurales de la Vallée de la Scarpe, la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent, la Communauté de communes de l'Ouest Cambrésis, la Communauté de communes Sensecaut, la Communauté de communes du pays solesmois, la Communauté de communes du Caudrésis et du Catésis, la Communauté de communes Haute Sambre Bois l'Evêque, la Communauté de communes Espace sud Cambrésis, la Communauté de communes de la vallée de Vinchy et la Communauté de communes de la Vacquerie.

VI BILAN CARBONE

Le SIAVED a chargé le bureau d'études *perAmances* de Valenciennes afin d'établir le Bilan Carbone, qui a été calculé sur les valeurs de l'année 2009. Cet outil de gestion et d'aide permet au syndicat de tendre vers une politique éco responsable.

Les indicateurs issus du Bilan Carbone ouvrent plusieurs pistes d'amélioration dans différents domaines :

- **Collecte et transfert** : mise en œuvre du programme de prévention avec objectif de réduction de 7% en 5 ans, massification du fret entre des plates formes à développer, réflexion avec les prestataires sur le choix des véhicules de collecte, sensibilisation au Bilan Carbone™ et formation à l'éco-conduite des équipes de collecte, optimisation des collectes et croisements de collectes entre collectivités voisines
- **Tri et recyclage** : sensibilisation des administrés au respect des procédures de tri, développement des filières locales de recyclage matière, optimisation des consommations d'énergie des installations de tri, amélioration des techniques de tri pour une meilleure valorisation.
- **Compostage** : favoriser le compostage à domicile dans le cadre du programme de prévention, étudier une filière de méthanisation en croisement avec la Fraction Fermentescible des OM en partenariat avec le monde agricole et les collectivités voisines
- **Incinération** : variation de vitesse sur les moteurs : réduction usure et consommations, déploiement de la labellisation européenne Motor Challenge sur l'usine, récupération de chaleur sur les moteurs des compresseurs et mise à l'étude d'une cogénération
- **Enfouissement** : efficacité énergétique des équipements et des engins et valorisation systématique du méthane.
- **Valorisation matière** : augmenter le taux de valorisation (cf. tri et recyclage), participation à la plate forme du CD2E, adhésion au groupe TEAM du CD2E
- **Valorisation Energétique** : Etudier la faisabilité d'une cogénération, raccordement des bureaux au réseau local et installation de climatiseurs réversibles